Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260320-2026_13-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SEGLIEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE PONTIVY
Le : 23/03/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 20 Mars à 20:15, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de SEGLIEN s'est réuni à la MAIRIE DE SEGLIEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GANIVET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents : M. GANIVET Laurent, Maire, Mmes : BERNARD Anne-Laure, BIHOES Claire, CHRISTIEN Nathalie, LE FUR Christelle, LE TENNIER Marie, PALISSE Audrey, POTHIER Laure, MM : BROUSSOT Mikaël, CHRISTIEN Mickaël, DHENNIN Pierrick, GUERIN Benoît, POULIZAC Maxime, ROBIC Quentin

Excusé(s) ayant donné procuration : M. THOMAS Jérôme à M. GANIVET Laurent

A été nommé(e) secrétaire : Mme BERNARD Anne-Laure

2026-13 – Élection des adjoint.e.s au maire

rapporteur: M. Laurent GANIVET, Maire

La loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 ayant modifié le scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'élection des adjoint.e.s des communes de moins de 1 000 habitants devront adopter le même régime que les autres.

Cette élection se fait au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (article L. 2122-7-2 du CGCT)

L'obligation de parité ne s'applique pas au couple « maire-adjoint ». Le premier adjoint peut donc être du même sexe que le maire.

Vu la délibération n° 2026-12 relative à la détermination du nombre des adjoint.e.s ;

Il est procédé à l'élection des adjoint.e.s.
➢ **Après avoir délibéré par 15 Voix POUR, le conseil municipal décide d'élire la liste des adjoint.e.s au scrutin de liste paritaire et à la majorité absolue.**

Liste 1 menée par Madame BERNARD Anne-Laure
- Madame BERNARD Anne-Laure
- Monsieur CHRISTIEN Mickaël
- Madame PALISSE Audrey
- Monsieur DHENNIN Pierrick

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260320-2026_13-DE

1er tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas
une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : **0**

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : **15**

Majorité absolue des suffrages exprimés : **8**

A obtenu :
- liste 1 : 15 voix

Sont élu.e.s adjoint.e.s au maire : Madame BERNARD Anne-Laure, Monsieur CHRISTIEN Mickaël, Madame PALISSE Audrey, Monsieur DHENNIN Pierrick

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/03/2026
Le Maire
Laurent GANIVET

La secrétaire de séance
Anne-Laure BERNARD